



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Madagascar

Question écrite n° 31932

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'insécurité qui menace chaque jour la communauté française de Madagascar. Le 05 mai 2013, un de nos compatriotes est renversé par un véhicule automobile vers 19 heures 00, il décèdera quelques heures plus tard des suites de ses blessures. Un citoyen malgache est alors arrêté, il s'agit d'un récidiviste, connu pour sa conduite dangereuse et son ébriété constante. Malgré une plainte déposée par la femme de la victime et la bonne volonté de notre consulat, l'auteur de l'homicide est aujourd'hui en liberté et ne semble faire l'objet d'aucune poursuite. Le 18 septembre 2012, il a eu l'occasion de lui poser une question concernant l'insécurité qui régnait dans l'île et particulièrement dans la région de Tuléar. Il lui avait alors répondu que la coopération judiciaire entre la France et Madagascar, dans le cadre des accords du 4 juin 1973, s'applique pleinement dès lors qu'une juridiction française est saisie. Toutefois, sa réponse ne prenait pas en compte le contexte difficile qui existe aujourd'hui à Madagascar. Il a rencontré sur ce sujet la ministre de la justice malgache qui a tenté de le rassurer verbalement mais qui n'a décidé d'aucun moyen susceptible de mettre en oeuvre l'engagement des poursuites à l'égard des auteurs d'infractions commises sur la personne de nos compatriotes. Alors que la France s'engage aux côtés de Madagascar pour lui permettre de trouver une issue à la crise qu'elle traverse, les 25 000 Français qui y vivent se sentent de plus en plus délaissés car, d'une part, l'insécurité augmente de jour en jour et, d'autre part, les accords qui existent entre la France et Madagascar ne sont pas appliqués malgré les efforts constants de nos autorités sur place. Nous sommes aujourd'hui en présence d'un État de non-droit insusceptible de mettre en oeuvre la protection minimum dont devraient bénéficier nos compatriotes. Madagascar compte parmi les plus grosses communautés françaises établies hors de France ; au-delà des fermetures d'écoles de plus en plus fréquentes, c'est un véritable problème d'insécurité qui les préoccupe. Alors que compte-t-il réellement mettre en place pour que, dans leur vie quotidienne, nos compatriotes se sentent à nouveau soutenus par les organes dirigeants de la Patrie et qu'ils n'aient plus le sentiment d'être abandonnés par ceux-ci. Les échéances électorales susceptibles de se dérouler dans les semaines qui viennent ne semblent pas être de nature à rassurer notre communauté, bien au contraire, celle-ci risque de faire les frais de la situation d'instabilité chronique dont souffrent les institutions étatiques. Il demande si l'on ne pourrait pas trouver un moyen de se substituer à la carence des autorités locales, notamment par le biais de notre assistance et de notre coopération judiciaire et policière.

Texte de la réponse

Consciente de la dégradation de l'environnement sécuritaire à Madagascar, comme en attestent les événements tragiques survenus ces derniers jours sur l'île de Nosy Be, la France a constamment maintenu une coopération sécuritaire avec les autorités malgaches, afin de garantir la sécurité de ses ressortissants. Après les événements des derniers jours qui ont entraîné la mort d'un compatriote, le ministère des affaires étrangères a notamment adressé plusieurs messages de vigilance, par messages électroniques ou par le biais du système Ariane, aux ressortissants français sur la Grande-Ile. La rubrique « conseils aux voyageurs » a également été mise à jour et les services de l'ambassade sont en lien avec les autorités judiciaires malgaches pour faire la

lumière sur ces événements. L'action de la France en faveur de la sécurité de ses ressortissants à Madagascar s'inscrit également à travers une coopération plus générale avec les autorités judiciaires malgaches. Des actions de coopération sont ainsi conduites par le service de sécurité intérieure de l'ambassade de France à Tananarive et consistent notamment en des échanges de renseignements pour des affaires judiciaires concernant des ressortissants français. Prenant en compte la dégradation continue du climat de sécurité à Madagascar ces derniers mois, le ministère des affaires étrangères a actualisé le dispositif de protection des ressortissants français et mis à jour récemment le plan de sécurité de l'ambassade, à la suite d'une mission d'assistance du centre de crise en mai dernier. Le service de sécurité intérieure de l'ambassade de France apporte aussi une aide et des conseils à la police judiciaire malgache à travers des actions de formation initiale et continue et de renfort des unités opérationnelles. Cette coopération technique s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération général de 1973 et s'est traduite par un programme, initié en juin 2008, de près d'un million d'euros, visant à renforcer les capacités de police judiciaire de l'Etat malgache. Ce programme a bénéficié à la formation de plus de 1 600 policiers. Les prochaines élections présidentielles et législatives, en octobre et décembre prochain, devraient permettre enfin, souhaitons-le, à Madagascar de clore la période de crise politique et de voir le pays recouvrer une stabilité institutionnelle, gage de l'amélioration de son climat sécuritaire.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Français établis hors de France (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31932

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7018

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11021